

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – CONSULTATION ECRITE PAR VOIE ELECTRONIQUE

DU 15 AU 17 JUILLET 2025

Membres ayant participé au vote :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Philippe BANA (président de la FFHandball), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Olivier BUY (président de la CNA), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs).

Représentants clubs LFH :

D1 : Thierry WEIZMAN (Metz) ; Sophie PALISSE (Saint Amand) ; Pierre-Louis AMATE (Paris 92) ; Clément FORGENEUF (Dijon) ; Thierry DURAND (Toulon) ; Laurent ASTIER (Strasbourg) ; Yves GUERIN (Chambray) ; Luc SARRAMEGNA (Stella Saint Maur) ; Daniel HOURNON (Besançon), Gérard LE SAINT (Brest), Grégory CAULIER (Sambre) ; Eric NICOLAO (Plan-de-Cuques) ; Jacques GRAYSSAGUEL (mandat de Ange FERRACCI (Nice)).

D2 : Frédéric VIGNIER (Celles sur Belle) ; Jacques RAYNAUD (Bègles) ; Christian PONE (Palente) ; Eric FROIN (Bergerac) ; Jean-Luc BOSSE (Rennes) ; Claude DESRIEUX (Le Pouzin) ; Philippe GARNIER (Bouillargues) ; Thomas DUTHILLEUL (Lomme) ; Pascal GENTIL (Nantes) ; Oumou NIANG (Le Havre) ; Clément RICHOU (Pessac) ; Pascal JACQUET (Vaulx-en-Velin) ; Christophe ROC (Clermont).

Représentant des entraîneurs : Clément ALCACER, 7Master

Représentantes des joueuses : Sabrina CIAVATTI, AJPH

Membres n'ayant pas participé au vote :

Représentants clubs LFH :

D1 : Lionel ABOLIVIER (Mérignac)

D2 : Pascal GENTIL (Nantes)

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur la proposition soumise à l'approbation de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

Le 15 juillet 2025 à 10h00 : envoi de la consultation ;

Du 15 au 16 juillet 2025 : transmission de vos questions par courriel et envoi des réponses

Du 15 au 17 juillet 2025 : vote électronique via VOTEER (vote clos à 12h00).

Résolution n°1 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'article 2.2-Terrain du règlement marketing et communication D1F :**

POUR : 20

CONTRE : 8

ABSTENTION : 8

L'Assemblée générale de la LFH valide à 71,43% la proposition de modification de l'article 2.2-Terrain du règlement marketing et communication D1F.

Résolution n°2 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F dans la section marketing, stickers :**

POUR : 22

CONTRE : 3

ABSTENTION : 11

L'Assemblée générale de la LFH valide à 88,00 % les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F dans la section marketing, stickers.

Résolution n°3 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide les propositions de modifications de l'article 2.1-Panneautique LED et de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F dans la section marketing, LED:**

POUR : 21

CONTRE : 6

ABSTENTION : 9

L'Assemblée générale de la LFH valide à 77,78% les propositions de modifications de l'article 2.1-Panneautique LED et de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F dans la section marketing, LED.

Résolution n°4 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'article 16.1 sur les annonces sonores des règlements marketing et communication D1F et D2F de la LFH :**

POUR : 25

CONTRE : 4

ABSTENTION : 7

L'Assemblée générale de la LFH valide à 86,21% la proposition de modification de de l'article 16.1 sur les annonces sonores des règlements marketing et communication D1F et D2F de la LFH.

Résolution n°5 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'annexe 5 des règlements marketing et communication D1F et D2F dans la section communication, dotation club :**

POUR : 25

CONTRE : 5

ABSTENTION : 6

L'Assemblée générale de la LFH valide à 83,33 % la proposition de modification de l'annexe 5 des règlements marketing et communication D1F et D2F dans la section communication, dotation club.

Résolution n°6 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'article 1.1-droit média et l'ajout de la sanction liée à la diffusion d'images d'une rencontre de LFH sans autorisation dans l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F et D2F :**

POUR : 18

CONTRE : 16

ABSTENTION : 2

L'Assemblée générale de la LFH valide à 52,94% la proposition de modification de l'article 1.1-droit média et l'ajout de la sanction liée à la diffusion d'images d'une rencontre de LFH sans autorisation dans l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F et D2F.

Résolution n°7 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'article 9-Dartfish et des sanctions liées dans l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F et D2F :**

POUR : 22

CONTRE : 10

ABSTENTION : 3

L'Assemblée générale de la LFH valide à 68,75% la proposition de modification de l'article 9-Dartfish et des sanctions liées dans l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F et D2F.

Résolution n°8 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de modification de l'article 7-panneau d'interview des règlements marketing et communication D1F et D2F :**

POUR : 24

CONTRE : 3

ABSTENTION : 8

L'Assemblée générale de la LFH valide à 88,89% la proposition de modification de l'article 7-panneau d'interview des règlements marketing et communication D1F et D2F.

Résolution n°9 :

- **L'Assemblée générale de la LFH valide la proposition de redistribution financière aux clubs de LFH dans le cadre du partenariat MGEN x FFHandball:**

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 6

L'Assemblée générale de la LFH valide à 93,10% la proposition de redistribution financière aux clubs de LFH dans le cadre du partenariat MGEN x FFHandball.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH